Merci de bien vouloir laisser ce document sur place

Guide de lecture du dossier de l'enquête publique unique

DU 10 JUIN AU 17 JUILLET 2015

ZAC TOULOUSE MONTAUDRAN

AÉROSPACE

- Note de présentation non technique du projet et de l'enquête publique unique
- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
- Dossier Loi sur l'eau
- Enquête parcellaire

www.toulouse-montaudran-aerospace.fr

SNCF RÉSEAU

oppidea
SEM d'aménagement Toulouse Metropole

toulouse métropole

SOMMAIRE

1 - Le projet en bref - p. 04

2 - Les modalités d'information
et de consultation - p. 05

3 - Présentation des objets
de l'enquête publique - p. 06

4 - Sommaire des pièces
du dossier de l'enquête publique - p. 08

5 - Glossaire - p. 14

PRÉAMBULE

Ce guide est destiné à fournir au lecteur le "mode d'emploi" du **DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE** afin de faciliter sa lecture et de disposer d'un accompagnement pour retrouver rapidement les informations recherchées.

Il est composé de 5 dossiers distincts et complémentaires avec chacun un code couleurs.

Guide de lecture du dossier de l'enquête publique unique
DU 10 JUIN AU 17 JUILLET 2015
TOULOUSE MONTAUDRAN
AÉROSPACE
BAHIA
Note de présentation non technique du projet et de l'enquête publique unique
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Mise en compatibilité du PLU
Dossier loi sur l'eau
Dossier Enquête parcellaire
www.toulouse-montaudran-aerospace.fr
SNCF RÉSEAU
oppidea
toulouse métropole

Note de présentation non technique du projet et de l'enquête publique unique	Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique	Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse	Dossier Loi sur l'eau	Enquête parcellaire

Le contenu de chacun des dossiers est conforme aux exigences des différents textes réglementaires en vigueur.

Pourquoi une enquête publique unique ?

Article 123-6 du Code de l'environnement : L'enquête publique unique s'applique pour les projets, plans ou programmes soumis à enquête publique par plusieurs réglementations, dont une enquête publique Code de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises, et une note de présentation non technique du projet, plan ou programme. L'enquête unique sous-entend registre d'enquête unique, rapport unique du commissaire enquêteur et conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

LE PROJET EN BREF

L'opération comprend 355 000 m² de surface de plancher dont :

- 190 000 m² de tertiaire,

- 50 000 m² de recherche et d'enseignement supérieur,

- 20 000 m² de commerces et services,

- 80 000 m² d'habitat.

Au sud-est de Toulouse, autour de la piste historique de l'aéronautique civile, un nouveau quartier émerge : Toulouse Montaudran Aérospace. Imaginé par l'agence d'urbanisme SEURA, sous la houlette de David Mangin, Grand prix de l'urbanisme 2008, cette opération publique d'aménagement apporte une réponse aux besoins singuliers de ce territoire d'exception, situé au cœur du pôle de compétitivité mondial Aérospace Valley. Ici, Toulouse Métropole a pour ambition de développer le premier quartier européen de l'innovation technologique. Bien desservi, il constituera un lien entre les sites de recherche concentrés au sud de Toulouse, les quartiers environnants et le cœur de la métropole. Autre atout, ce campus dans la ville se développera dans une ambiance paysagère généreuse prenant appui sur la piste historique de l'Aéropostale, véritable colonne vertébrale du quartier. Le projet prévoit de concentrer les activités de recherche au sud. Déjà, plusieurs centaines de chercheurs ont investi l'Espace Clément Ader, tandis que l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry, la Maison de la Formation et une résidence universitaire destinée aux chercheurs sont programmés.

Toulouse Montaudran Aérospace, c'est aussi la ville intégrée au campus. Le quartier développera à terme 80 000 m² de logements pour tous, 190 000 m² d'activités tertiaires et de commerces, de nombreux équipements publics, réalisés au cœur d'espaces publics animés.

Toulouse Montaudran Aérospace, c'est une promesse de qualité de vie, au cœur d'un site emblématique, trait d'union entre les pionniers d'hier et d'aujourd'hui : entre les héros de l'Aéropostale et les chercheurs qui préparent ici le monde de demain. Autre signal majeur pour ce quartier, la Piste des Géants-Toulouse Montaudran. Ce nouveau projet culturel destiné à célébrer la mémoire de l'aéronautique civile et les machines contemporaines de spectacles urbains illustre lui aussi la dynamique qui accompagne le lancement de Toulouse Montaudran Aérospace.

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

La présente enquête publique unique a pour objet **d'informer le public** et de recueillir ses **appréciations, suggestions et avis** concernant le projet de ZAC de Toulouse Montaudran Aérospace. Celle-ci est menée sur la base du dossier d'enquête publique unique constituant le document support de l'enquête. Il permet au public de **prendre connaissance de l'ensemble du projet** et **des conditions de son intégration dans le territoire.**

Chaque personne est invitée à exprimer un avis sur le projet, par le biais des registres, des permanences des commissaires enquêteurs, par courrier adressé à la commission d'enquête ou par voie électronique via le site Internet du projet et le site de la Préfecture :

www.toulouse-montaudran-aerospace.fr
www.haute-garonne.gouv.fr/enquêteZACToulouseMontaudranAerospace

OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Dans les administrations suivantes :
Siège de l'Enquête Publique :
Toulouse Métropole
6, rue René Leduc - Toulouse

Mairies de quartier :
Mairie annexe de l'Ormeau,
345, avenue Jean Rieux - Toulouse
Mairie annexe du Pont des Demoiselles,
63 bis, avenue Saint-Exupéry
Mairie annexe de Saouzelong,
97, avenue Albert Bedouce - Toulouse

Le public pourra rencontrer les membres de la commission d'enquête dans le cadre de permanences qui se tiennent sur 4 sites différents (voir tableau ci-dessous).

› **Président :** Christian Lasserre

› **Membres titulaires :**
Isabelle Roustit, Gérard Choley

› **Membre suppléant :** Michel Azimont

Le calendrier des permanences de la commission d'enquête

LIEUX DES PERMANENCES	DATE DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
Toulouse Métropole	Mercredi 10 juin de 16 h 30 à 19 h 30	Jeudi 16 juillet de 10 h à 13 h
Mairie annexe de l'Ormeau	Samedi 20 juin de 9 h à 12 h 00	Mercredi 8 juillet de 17 h à 20 h
Mairie annexe de Saouzelong	Lundi 29 juin de 17 h à 20 h 00	
Mairie annexe du Pont des Demoiselles	Mardi 16 juin de 10 h à 13 h 00	

Une réunion publique d'information aura lieu le lundi 22 juin de 19h00 à 21h30 à la salle polyvalente Corraze, 3 bis rue Raymond Corraze à Toulouse.

POUR ALLER À L'ESSENTIEL

Deux outils synthétiques et concis sont mis à votre disposition pour vous apporter une information générale sur le projet :

› OUTIL 1 : (étagère n°2, voir meuble page 7)
La note de présentation non technique du projet et de l'enquête publique unique.
Cette pièce, commune aux différents dossiers, introduit le dossier d'enquête publique unique et se divise en trois chapitres

› OUTIL 2 : (étagère n°3, voir meuble page 7)
Le résumé non technique des compléments à l'étude d'impact sur l'environnement permet de prendre connaissance des conditions d'insertion du projet dans son environnement.

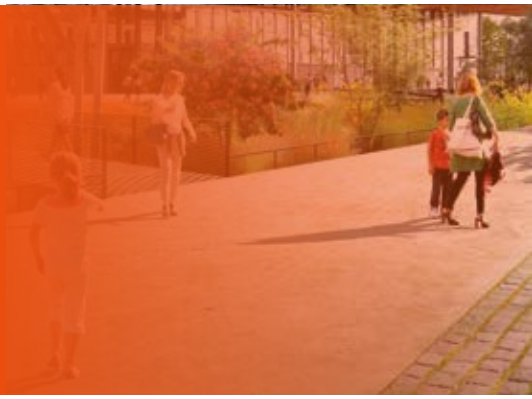

PRÉSENTATION DES OBJETS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1

Étagère 1

Note de présentation non technique du projet et de l'enquête publique unique

2

Étagère 2

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Ce dossier explique en détail les fondements du projet, ses enjeux, ses objectifs. Il décrit toutes les caractéristiques du projet et les impacts sur l'environnement et les mesures prises pour les maîtriser.

Il est composé des pièces suivantes :

Pièce A : Présentation du cadre réglementaire
Pièce B : Plans de situation
Pièce C : Notice contenant les caractéristiques des principaux ouvrages et l'estimation sommaire des dépenses
Pièce D : Plan général des travaux
Pièce E1 : Étude d'impact et ses compléments
Pièce E2 : Résumé non technique de l'étude d'impact et ses compléments
Pièce E3 : Annexes à l'étude d'impact
Pièce F : Avis réglementaires

3

Étagère 3

Dossier de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse

TOULOUSE MONTAUDRAN
AÉROSPACE
3
Dossier de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
PIÈCE G
Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse

Ce dossier informe sur la mise en compatibilité du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale du PLU, des pièces écrites et des pièces graphiques du dossier de PLU de Toulouse. Il est constitué d'une notice explicative de présentation, définissant les caractéristiques essentielles du projet soumis à enquête.

Il est décomposé en deux parties :

Pièce G : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
Pièce H : Pièces du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse modifiées

4

Étagère 4

Dossier Loi sur l'eau

Ce dossier dresse un état du site et de son environnement avant le début des aménagements et présente les futurs aménagements, leur impact sur les ressources en eau et les mesures correctrices apportées pour ne pas modifier le milieu naturel.
Il détaille les incidences de l'opération sur les eaux souterraines et superficielles, sur la faune et la flore et sur les sites du réseau Natura 2000.

5

Étagère 5

Enquête parcellaire

L'enquête parcellaire sert à identifier les propriétaires et ayant droits dont le foncier est impacté par le projet, dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

Pièce J : État parcellaire
Pièce K : Plans parcellaires

SOMMAIRE DES PIÈCES DU DOSSIER DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Les sommaires détaillés avec les paginations seront indiqués en ouverture de chaque sous-dossier.

1 NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

2 ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

PIÈCE A - PRÉSENTATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. OBJET ET CONDITIONS DE L'ENQUÊTE

2. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET AVANT ENQUÊTE
2.1. Rappel du contexte du projet mis à l'enquête
2.2. Concertation publique préalable au dossier de création de la ZAC
2.3. Concertation publique préalable au dossier de réalisation de la ZAC
2.4. Consultation des services exterieurs de l'État
2.5. Avis de l'autorité environnementale
2.6. Avis relatifs à la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
2.7. Avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
2.8. Avis des services en charge de la police de l'eau
2.9. Calendrier

3. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE
3.1. Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
3.2. Mise en compatibilite du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
3.3. Demande d'autorisation au titre des articles l.214-1 et suivants du Code de l'Environnement
3.4. L'Enquête parcellaire
3.5. La Déclaration d'Utilité Publique

4. AUTRES PROCÉDURES
4.1 Études détaillées
4.2 Le dossier pour le Conseil National de la Protection de la Nature
4.3 Dossier d'archéologie préventive
4.4 Permis de construire
4.5 Réalisation du projet et mise en service

5. PRINCIPAUX TEXTES RÉGISSANT L'ENQUÊTE
5.1. Textes généraux
5.2. Textes relatifs aux enquêtes publiques
5.3. Textes relatifs aux études d'impact
5.4. Textes relatifs à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole - commune de Toulouse
5.5. Textes relatifs à la protection du patrimoine, des sites et des fouilles archéologiques
5.6. Textes relatifs au bruit
5.7. Textes relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques
5.8. Textes relatif aux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux
5.9. Textes relatifs à l'air et à l'atmosphère
5.10. Textes relatifs aux milieux naturels
5.11. Textes relatifs aux zones humides et à la convention RAMSAR
5.12. Textes relatifs aux risques naturels et technologiques
5.13. Textes relatifs à l'adaptation des transports aux personnes à mobilité réduite
5.14. Textes relatifs au droit d'accès à l'information relative à l'environnement
5.15. Textes concernant la sécurité et la santé sur les chantiers
Annexe 1 : Déliberation du 9 février 2012 relative à la concertation et bilan de la concertation
Annexe 2 : Déliberation du 29 novembre 2012 relative à la concertation
Annexe 3 : Bilan de concertation

PIÈCE B - PLANS DE SITUATION

PIÈCE C - NOTICE CONTENANT LES CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX OUVRAGES ET L'ESTIMATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

1. OBJET ET CONTEXTE DE L'OPÉRATION
1.1. Présentation de l'opération dans le contexte du projet urbain de Plaine Campus
1.2. Les enjeux et objectifs du projet

2. ESQUISSES DES PRINCIPALES SOLUTIONS ENVISAGÉES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET MIS À ENQUÊTE
2.1. Origine du projet
2.2. Description de l'insertion du projet dans son environnement
2.3. Principales évolutions du projet depuis 2011
2.4. Les principes d'aménagements retenus pour la ZAC Toulouse Montaudran Aérospace et les raisons du choix du projet mis à l'enquête

3. PRÉSENTATION DU PROJET RETENU TOULOUSE MONTAUDRAN AÉROSPACE ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES
3.1. Présentation du parti d'aménagement
3.2. Insertion urbaine
3.3. Espaces publics
3.4. Insertion architecturale
3.5. Aménagement paysager du site
3.6. Gestion des eaux pluviales
3.7. Réseaux
3.8. Démarche développement durable et environnementale
Annexes

4. LE PHASAGE

5. APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

PIÈCE D - PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

PIÈCE E1 - ÉTUDE D'IMPACT ET SES COMPLÉMENTS

PRÉAMBULE À L'ÉTUDE D'IMPACT

ÉTUDE D'IMPACT ET SES COMPLÉMENTS

1. INTRODUCTION
1.1. Description de l'opération
1.2. Auteurs de l'étude d'impact et des études techniques
1.3. Contexte réglementaire

2. CONTEXTE GÉNÉRAL
2.1. Le projet urbain Plaine Campus
2.2. La ZAC Toulouse Montaudran Aérospace
2.3. Localisation du site et périmètre d'étude

3. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL
3.1. Étude du milieu physique
3.2. Étude du milieu naturel
3.3. Étude du paysage
3.4. Patrimoine culturel et historique
3.5. Étude du contexte humain
3.6. Accessibilité et flux
3.7. Principaux réseaux de viabilité
3.8. Synthèse des atouts et des contraintes environnementales et de leurs interrelations

4. PRÉSENTATION DU PROJET
4.1. Présentation du projet dans son contexte
4.2. Description du projet retenu pour la ZAC Toulouse Montaudran Aérospace
4.3. Les principes d'aménagements retenus face aux exigences du secteur et du projet
4.4. L'evolution du projet et les scenarii proposés : esquisse des principales solutions envisagées et choix au regard, notamment, des élements environnementaux
4.5. Le phasage

5. ANALYSE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS À COURT, MOYEN, LONG TERMES, DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION DE CES EFFETS

5.1. Impacts et mesures d'évitement et de réduction en phases projet, travaux et exploitation
Impact et mesures sur le milieu physique
Impact et mesures sur le milieu naturel
Impact et mesures sur le paysage et le patrimoine
Impact et mesures sur le milieu humain
Impact et mesures sur la santé, l'hygiène et la salubrité publique
Analyse des impacts spécifiques aux infrastructures routières
5.2. Mesures compensatoires
5.3. Addition et interaction des effets entre eux
5.4. Synthèse des mesures de réduction des impacts et indicateurs de suivis de ces mesures et de leurs effets
5.5. Récapitulatif et coûts estimatifs des mesures en faveur de l'environnement

6. COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION OPPOSABLES
6.1. Document d'urbanisme applicable : le PLU
6.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine (SCOT)
6.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
6.4. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
6.5. Le Plan Climat Energie Territorial
6.6. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
6.7. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

7. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS
7.1. Rappel réglementaire : identification des projets à prendre en compte
7.2. Projets identifiés et susceptibles d'entrer dans le champ réglementaire
7.3. Analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets identifiés et retenus

8. PRÉSENTATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR ÉTABLIR L'ÉTAT INITIAL ET EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT
8.1. Recueil de données et cadre méthodologique général
8.2. Etudes complémentaires et autres documents pris en compte
9. TABLE DES ILLUSTRATIONS

10. ANNEXES

PIÈCE E2 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET SES COMPLÉMENTS

1. INTRODUCTION
1.1. Contexte de l'opération
1.2. Auteurs des études techniques
1.3. Contexte réglementaire

2. CONTEXTE GÉNÉRAL

3. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE
3.1. Étude du milieu physique
3.2. Étude du milieu naturel
3.3. Étude du paysage
3.4. Patrimoine culturel et historique

4. PRÉSENTATION DU PROJET
4.1. Le projet retenu
4.2. Les principes d'aménagement retenus face aux exigences du secteur et du projet
4.3. L'évolution du projet et les scenarii proposés : esquisses des principales solutions envisagées et choix au regard, notamment des éléments environnementaux
4.4. Phasage des travaux

5. ANALYSE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS À COURT, MOYEN, LONG TERMES, DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DE CES EFFETS
Impact et mesures sur le milieu physique
Impacts sur le milieu naturel
Incidence sur les paysages et la structure urbaine
Impact sur le milieu humain
Impacts et mesures sur la santé, l'hygiène et la salubrité publique
Analyse des impacts spécifiques aux infrastructures routières
Mesures compensatoires

6. ADDITION ET INTERACTION DES EFFETS ENTRE EUX

7. COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, LES PLANS, SCHÉMAS OU PROGRAMMES LOCAUX

8. INDICATEURS DE SUIVI DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION ET DE LEURS EFFETS

9. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS
9.1. Effets cumulés au moment des travaux
9.2. Effets cumulés sur le milieu physique
9.3. Effets cumulés sur les paysages et le patrimoine
9.4. Effets cumulés sur le milieu humain

PIÈCE E3 - ANNEXES À L'ÉTUDE D'IMPACT

Étude pollution eau et sol
Diagnostic pyrotechnique
Etude acoustique
Etude air
Complément à l'étude air
Volet naturel de l'étude d'impact

PIÈCE F – AVIS RÈGLEMENTAIRE

Délibération autorisant OPPIDEA à solliciter les démarches préalables à l'enquête publique unique
Avis de l'Autorité Environnementale
Avis de l'Agence Régionale de la Santé
Avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Compte-rendu de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées

3 DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE MÉTROPOLE, COMMUNE DE TOULOUSE

PIÈCE G - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE MÉTROPOLE, COMMUNE DE TOULOUSE

1. PROCÉDURE ET CONTENU DU DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ

1.1. Objet et cadre de l'opération
1.2. La procédure de mise en compatibilité

2. NOTICE EXPLICATIVE

2.1. Objectifs et présentation du projet
2.2. Analyse de la compatibilité du projet avec le PLU de Toulouse et pièces nécessitant une mise en compatibilité
2.3. Impacts et justification des modifications du PLU

3. MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULOUSE ET DE SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

3.1. Incidences sur le rapport de présentation et compléments à l'évaluation environnementale
3.2. Mise en compatibilité de la pièce 3B – OAP de type d'aménagement
3.3. Mise en compatibilité du règlement – piece 4A
3.4. Mise en compatibilité des pièces graphiques – pièce 4B1 : plan de zonage 1-1500e
3.5. Mise en compatibilité des pièces graphiques – pièce 4B2 : cahier 1/2500e
3.6. Mise en compatibilité de la liste d'emplacements réservés : pièce 4C

PIÈCE H - PLAN LOCAL D'URBANISME ACTUEL DE TOULOUSE MÉTROPOLE, COMMUNE DE TOULOUSE MODIFIÉES

Pièce 1C : Analyse des incidences prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement
Pièce 1D2 : Explication des choix retenus pour établir les Zones, le règlement, les OAP et les changements apportés
Pièce 1E : Présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement
Pièce 3B : OAP de type aménagement
Pièce 4A : Règlement
Pièce 4B1 : Plan de zonage au 1/15000éme
Pièce 4B2 : Cahier au 1/2500éme
Pièce 4C : Liste des emplacements réservés et servitudes pour équipements publics
Pièce 5C : Graphiques d'information

4 DOSSIER LOI SUR L'EAU

PIÈCE I - DOSSIER LOI SUR L'EAU

1. RÉSUME NON TECHNIQUE
1.1. Présentation générale du projet soumis à la Loi sur l'eau
1.2. Les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques
1.3. Incidences du projet sur l'eau et les milieux aquatiques
1.4. Mesures correctrices
1.5. Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention
1.6. Compatibilité avec les schémas d'aménagement relatifs à l'eau

2. PRÉAMBULE
2.1. Contexte de l'opération
2.2. Rappel du contexte réglementaire et procédures en cours
2.3. Cadre réglementaire
2.4. Auteurs

3. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

4. EMPLACEMENT DU PROJET ET DES TRAVAUX
4.1. Localisation géographique
4.2. Localisation des aménagements projetés
4.3. Contexte hydrographique

5. RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET À ÉTÉ RETENU
5.1. Les enjeux et objectifs du projet
5.2. Esquisses des principales solutions envisagées et raisons du choix du projet mis à enquête

6. PRÉSENTATION DU PROJET ET LISTE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE
6.1. Milieu aquatique impacté
6.2. Description des aménagements
6.3. Rubriques de la nomenclature dont relève l'opération

7. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT
7.1. Milieu physique
7.2. Milieu naturel
7.3. Milieu humain

8. INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX ET LES USAGES
8.1. Incidences sur le milieu physique
8.2. Incidences sur le milieu naturel
8.3. Incidences sur les usages liés à l'eau

9. MESURES CORRECTRICES ENVISAGÉES
9.1. En phase travaux
9.2. Mesures envisagées pour la gestion des eaux pluviales
9.3. Milieu naturel

10. MOYENS DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT
10.1. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident
10.2. Moyens de surveillance et entretien

11. COMPATIBILITÉ AVEC LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT RELATIFS À L'EAU
11.1. Règlement d'assainissement pluvial
11.2. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
11.3. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
11.4. Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

12. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
12.1. Le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »
12.2. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Garonne de Muret à Moissac »

Qualité de l'Hers Mort à l'aval de Castanet
Plan des réseaux existants
Plan synoptique des eaux pluviales
Compatibilité des ouvrages avec l'état des sols
Rapport du pôle Police de l'eau sur la complétude et la recevabilité du dossier Loi sur l'eau

5 ENQUÊTE PARCELLAIRE

PIÈCE J - ÉTAT PARCELLAIRE
Notice
État parcellaire

PIÈCE K - PLANS PARCELLAIRES

GLOSSAIRE
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

A
ABF : Architecte des Bâtiments de France
AE : Autorité Environnementale, autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement
AESE : Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués
AFNOR : Association Française de Normalisation
AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Il a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter, le projet réalisé par le maître d'œuvre.
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARS : Agence Régionale pour la Santé. Elle a pour mission d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins et d'accroître l'efficacité du système
AVP : Avant-Projet, phase préliminaire d'un projet

B
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes (composés organiques monoaromatiques volatils)
BV : Bassin Versant, c'est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux converge vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

C
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CNES : Centre National des Etudes Spatiales. C'est un établissement public chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement français le programme spatial français et de le mettre en œuvre.
CNPN : Conseil National de Protection de la Nature. C'est une commission administrative à caractère consultatif, missionnée pour donner son avis sur les moyens propres à préserver et à restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvage et des habitats naturels.
COHV : Composés Organiques Halogénés Volatils
CO_2 : Dioxyde de Carbonne
CREPS : Centre de Ressource, d'Expertise et de Performance Sportives
CUGT : Communauté Urbaine du Grand Toulouse
CUTM : Communauté Urbaine Toulouse Métropole devenue Toulouse Métropole au 1er janvier 2015

D
dB(A) : Décibels. Unité de mesure du niveau sonore sonore
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires. Elle a pour rôle la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

DLE : Dossier Loi sur l'Eau
DOCOB : DOCument d'Objectifs (dans le cadre de Natura 2000)
DPE : Diagnostic des Performances Energétiques
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles. Elle met en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement et exerce une fonction de soutien financier, de conseil, d'expertise et de contrôle auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. C'est l'unique pilote au niveau régional de la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

EBC : Espace Boisé Classé
ECA : Espace Clément Ader
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE : Etude d'Impact Environnemental
EnR : Energies Renouvelables
ENAC : Ecole Nationale de l'Aviation Civile
EP : Eaux Pluviales
EQRS : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
ER : Emplacement Réservé, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme
ESSP : Etude de Sûreté et de Sécurité Public

G

GES : Gaz à Effet de Serre

H

HA : Hectare
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
ZONE HGi : Zones Hachurées Gris, dans le cadre du PPRi
HPE : Haute Performance Energétique
HPM : Heure de Pointe du Matin
HPS : Heure de Pointe du Soir
HQE : Haute Qualité Environnementale
HTA : Haute Tension A

I

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGH : Immeuble de Grande Hauteur
INSA : Institut National des Sciences Appliquées

L

LGV : Ligne à Grande Vitesse
LMSE : Liaison Multimodale Sud-Est

M

MOA : Maîtrise d'ouvrage. Donneur d'ordre (une collectivité ou l'Etat par exemple) au profit duquel l'ouvrage est réalisé. Ici Toulouse Métropole qui a concédé l'aménagement de la ZAC à Oppidea.
MOE : Maître d'œuvre. Equipe d'architectes et de bureaux d'études professionnels qui a pour rôle de concevoir, coordonner et contrôler la bonne exécution des travaux
ME : Mesure d'évitement
MC : Mesure compensatoire
MR : Mesure de réduction

N

NATURA 2000 : C'est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.
NPHE : Niveau des Plus Hautes Eaux
NHE : Niveau des Hautes Eaux
NGF : Nivellement Général de la France

O

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation, dans le cadre du PLU

P

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCI : Plateforme de Calcul Intensif (au sein de l'Espace Clément Ader)
PL : Poids Lourds
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PM 10 : Particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 10 micromètres
PM 2.5 : Particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 2.5 micromètres
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPR : Plan de Prévention de Risques
PPRi : Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

R

RDC : Rez De Chausssée
RT : Réglementation Thermique

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial : Le SCoT présente le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, il fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il apprécie les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement. Tous les SCoT doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Pour son exécution, le SCoT peut être complété en certaines de ses parties par des schémas de secteur qui en détaillent et en précisent le contenu
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAT : schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
SEM : Société d'Economie Mixte
SETMI : Société d'Exploitation Thermique du MIrail
SHON : Surface Hors d'OEuvre Nette (remplacée par la Surface de Plancher)
SIC : Site d'intérêt Communautaire
SMTC : Syndicat Mixte des Transport en Commun
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SP : Surface de Plancher
SRU (loi) : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
SUP : Servitudes d'Utilité Publique

T

TCSP : Transport en Commun en Site Propre. Il s'agit d'un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace réservé.
TM : Toulouse Métropole
TMA : Toulouse Montaudran Aérospace
TMD : Transport de Matières Dangereuses
TN : Terrain Naturel
TTC : Toutes Taxes Comprises
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

V

VRD : Voirie et Réseaux Divers
VL : Véhicule Léger
VP : Voiture Particulière

Z

ZA : Zone d'Activité
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZICO : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZONE HGi : Zones Hachurées Gris, dans le cadre du PPRi
Zone A : Zone Agricole, dans le cadre du PLU
Zone AU : Zone à Urbaniser, dans le cadre du PLU
Zone N : Zone Naturelle, dans le cadre du PLU
Zone NS : Zone Naturelle Stricte, dans le cadre du PLU
ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZAC TOULOUSE MONTAUDRAN

AÉROSPACE

KFH - Juin 2015 © SEURA OLM Loukat

www.toulouse-montaudran-aerospace.fr

SNCF RÉSEAU

oppidea
SEM d'aménagement Toulouse Metropole

toulouse métropole